

Compte rendu de l'assemblée générale du 22 mars 2025

1/ Objet de VEI

VEI a été créée en 2001. Son objet est d'agir pour la qualité de l'environnement, de rechercher et développer auprès des habitants l'information relative aux projets d'aménagement et d'apporter son soutien aux idées et initiatives locales, depuis leur formalisation jusqu'à leur mise en œuvre.

A titre de rappel, la notion de développement durable a été définie lors de la conférence de Rio de 1992. Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante d'un processus de développement avec le progrès économique et la justice sociale.

Versailles reste un territoire préservé entouré d'une ceinture verte (forêts) , qui dispose de protection juridique (vallée de la Bièvre, Château de Versailles, secteur sauvegardé), dans lequel se trouve un nœud de transport :voilà le contexte dans lequel l'association œuvre.

2/ Rapport moral

Activités

Nos statuts exigent au moins une AG tous les deux ans : celle-ci concerne les deux années 2023 et 2024.

Les activités de VEI sont décrites sur le site de VEI et font l'objet d'une lettre mensuelle accompagnée de messages urgents en fonction de l'actualité. Elles se concentrent autour de cinq directions : veiller, analyser, informer, proposer et agir.

Sur les deux dernières années elles ont porté sur :

- trois exposés – débats portant sur :
 - o l'énergie et le patrimoine,
 - o l'eau,
 - o les déchets et l'économie circulaire,
- deux promenades commentées en forêt et une troisième le long du ru de Marivel,
- une participation aux enquêtes publiques sur la ligne 18 et sur le PLU,
- un exposé débat sur la ligne 18 avec plusieurs autres associations,
- des actions régulières avec les institutions sur l'eau (2 à 4 réunions par an), les transports (3 réunions par an) et la société des grands projets (EPAPS Satory),
- une participation active dans quatre conseils de quartier et un maintien de contact avec des représentants de deux autres conseils de quartier.

Les sujets font l'objet de veille, de travail inter associatif, en particulier pour les enquêtes publiques. VEI rencontre le commissaire enquêteur au début pour comprendre les enjeux, puis à la fin pour apporter une contribution. Ces travaux sont coordonnés par le conseil d'administration qui se réunit une fois par mois et qui peut s'ouvrir, le cas échéant, à d'autres personnes sur simple demande.

3/ Rapports financiers

- les situations nettes sont positives en 2023(+610,09 €) et 2024(+424,22 €)
- on note une baisse des cotisations en 2024
- les comptes sont adoptés à l'unanimité par les 19 présents, ainsi que le maintien des cotisations

à savoir

- Cotisation individuelle : 15 euros
- Cotisation famille : 20 euros
- Cotisation Spécifique pour les adhérents en difficulté : 10 euros

4/ Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration sortant se représentent

- Christine Barral
- Marinette Blouin
- Anne Boisroux-Jay
- Anne Desarbres
- Béatrice Floch
- René Pollet
- Josepha Quentin-Boskovic
- Geneviève Roger

Il n'y a pas d'autre candidat qui se présente

Le conseil est réélu à ‘

5/ débats sur les orientations à prendre

L'assemblée générale est suivie d'un débat sur les orientations à prendre qui portent sur :

- le site internet de VEI et les séances publiques,
- la mobilité et les transports,
- les nouveaux quartiers, les enquêtes publiques et le plan local d'urbanisme,
- les conseils de quartier,
- les espaces verts, les éléments naturels et les promenades,
- le bruit
- l'adhésion éventuelle à l'antenne des Yvelines de France Nature Environnement.

5.1/ Le site et les séances publiques

Les séances publiques nécessitent un gros travail de préparation et sont en général très appréciées. Elles permettent d'apporter des informations de fond et sont disponibles sur le site Internet. Ce dernier est consulté par quelques adhérents de VEI mais surtout par de nombreuses personnes externes. Le site est bien placé dans les recherches Google et dans des processus de recherche par intelligence artificielle.

5.2/ La mobilité

VEI siège à l'Atelier des mobilités urbaine (AMU) mais déplore de ne recevoir que de l'information descendante (sauf sur la sécurité routière, sujet pris en charge par les associations). VEI regrette une absence de communication entre la Ville, ses quartiers et la SNCF.

VEI siège avec 7 autres associations, dans un comité spécifique de la ligne 18 (tronçon Orly – Versailles), créé en mars 2025. De nombreux sujets vont pouvoir être abordés comme la traversée de la gare sans payer de ticket,

l'installation d'ascenseurs (les vélos ne seront pas acceptés sur la ligne 18), le retournement des bus, la composition du nouveau parvis...

Un adhérent de VEI a un avis différent sur la ligne 18. Il estime que, vu les évolutions du prix des voitures, le tronçon Orly – Versailles de la ligne 18 représente plus une aubaine qu'un problème. En effet de plus en plus de Français risquent de ne plus avoir accès à l'automobile, ce qui peut causer une crise sociale. Ce nouveau mode de transport rendra plus supportable ce problème dans notre territoire. Il reconnaît toutefois que les travaux actuels impactent négativement notre cadre de vie.

Enfin une réflexion s'engage sur le prolongement de la ligne 18. Si le tronçon Versailles – La Défense est réalisé, il va falloir sacrifier dans Versailles de rares espaces verts et dégrader plusieurs immeubles pour percer les puits de secours ou d'aération.

5.3/ Les nouveaux quartiers, les enquêtes publiques et le plan local d'urbanisme

Deux nouveaux quartiers sont en construction à côté du quartier Saint-Louis : Satory et Pion-Gally. Quelles sont les attentes (visite, demandes de végétalisation...) ? Et quels sont les impacts futurs sur le quartier Saint-Louis ?

Les révisions du PLU montrent que des résidences étudiantes et seniors sont aussi en projet dans les quartiers de Notre Dame et Montreuil. VEI demande plus de concertation au sein des conseils de quartier à ce sujet car ces derniers n'ont pas été informés de la construction de ces futures résidences.

5.4/ Les conseils de quartier

VEI a lancé une enquête sur le fonctionnement des conseils de quartier. Et voici ses premières conclusions :

- il y a généralement au moins deux commissions (la voirie et les affaires sociales) sauf à Porchefontaine où il y en a 6, dont une sur l'environnement
- les séances sont composées de trop d'exposés (information descendante) et pas assez de prises en compte des avis des conseillers (information ascendante),
- les membres du conseil de quartier ont une connaissance insuffisante de la sociologie de leur environnement,
- les enquêtes publiques ne sont pas présentées en séance quand elles concernent le quartier.

Une réunion va être programmée par VEI pour compléter ces premières conclusions et apporter des éléments pour améliorer le fonctionnement des conseils de quartier.

5.5/ Les espaces verts, les éléments naturels et les promenades

Avec la construction de la ligne 18 (tronçon Orly – Versailles), des parcelles de forêt ne sont plus seulement menacées, mais vont être supprimées. Un devoir de vigilance s'impose sur ce point.

VEI siège dans des commissions des eaux et demande à ses adhérents quelles sont leurs attentes. L'assemblée estime que leur mandat de représentation des consommateurs est fondamental sur ce sujet complexe.

VEI co organise, avec d'autres associations, des promenades commentées dans les forêts qui entourent Versailles. L'assemblée reconnaît à la fois le caractère agréable et l'importance pédagogique de ces balades.

Note : depuis quelques années la qualité de l'air s'est améliorée.

5.6/ Le bruit

Il y a deux dimensions dans le bruit : la géographie et les transports, et les troubles de voisinage.

Pour la géographie, VEI va adhérer à Bruitparif pour disposer d'une meilleure expertise et proposer des solutions qui améliorent la vie des Versaillais.

Pour les troubles de voisinage, VEI explique aux victimes de ces nuisances ou gênes anormales les démarches à entamer et comment s'y prendre pour les faire cesser.

5.7/ L'adhésion à l'antenne des Yvelines de France Nature Environnement

L'examen de cette question est reporté à une date ultérieure.